



Paris, le 17 mai 2016

Préparer la France à la mobilité internationale croissante des talents

Dans le contexte d'une mobilité croissante des travailleurs qualifiés et d'une concurrence accrue entre les pays pour attirer les talents, quelle est la position de la France ? Les deux auteurs de cette nouvelle *Note du CAE*, **Cecilia García-Peñalosa** et **Étienne Wasmer**, livrent un constat en demi-teinte, avec une expatriation moins marquée que chez nos voisins mais un solde migratoire négatif des « talents ». Ils invitent à développer une stratégie cohérente visant non pas à retenir les qualifiés mais à encourager leurs retours et les arrivées de hauts potentiels.

Malgré le manque de données permettant de décrire avec précision les départs de nos résidents, le phénomène de l'expatriation doit être relativisé pour la France. Si plus de trois millions de personnes nées en France vivent aujourd'hui à l'étranger, notre taux d'émigration, en augmentation comme dans la plupart des pays développés, demeure nettement inférieur à celui de nos voisins tels que l'Allemagne et le Royaume-Uni. En ce qui concerne les qualifiés, le nombre de départs augmente comme celui des arrivées, mais le solde migratoire des diplômés du supérieur reste positif. Si l'on se restreint maintenant aux plus « talentueux », la mobilité semble plus accentuée dans le sens des départs que celui des arrivées. Enfin, alors que l'université française attire chaque année un grand nombre d'étudiants étrangers, celui-ci progresse moins que dans les pays anglo-saxons, la Suisse et l'Italie ; et la France parvient moins que d'autres pays à retenir ces étudiants après l'obtention de leurs diplômes.

Les travaux empiriques concluent généralement à un effet positif de l'immigration pour les pays d'accueil, d'autant plus qu'elle concerne des personnes qualifiées. Symétriquement, l'émigration de travailleurs qualifiés réduit le potentiel d'innovation du pays de départ, même si les migrations internationales favorisent les échanges commerciaux et intellectuels dans les deux sens. Dans un monde où les travailleurs qualifiés sont de plus en plus mobiles et arbitrent entre les conditions économiques et fiscales proposées par les différents pays, les migrations soulèvent des enjeux budgétaires importants. En effet, la mobilité internationale est forte aux âges où l'on contribue davantage qu'on ne reçoit, notamment en termes d'éducation et de soins de santé. Elle fait donc courir un risque de déséquilibre budgétaire et soulève un problème classique de concurrence fiscale. Dans la mesure où ils ne perçoivent pas la totalité du retour sur investissement dans l'enseignement supérieur, les États sont incités à moins investir.

Cette *Note* propose quelques recommandations autour de trois axes :

- l'université doit renforcer son attractivité en investissant dans la qualité de son offre de formation. Au niveau communautaire, il serait souhaitable de déplacer les dépenses au niveau fédéral ou de mettre en place des transferts en fonction de la mobilité intra-

communautaire des étudiants. Pour les étudiants non communautaires, l'université devrait pouvoir fixer librement les droits d'inscription afin d'offrir en contrepartie un service à la hauteur des sommes perçues ;

- la mobilité entrante pourrait être encouragée en étendant la portabilité des droits à la retraite et la lisibilité du système de retraite français, et en améliorant l'accueil des travailleurs et des étudiants étrangers à haut potentiel grâce à un regroupement géographique des services ;
- il est souhaitable de renforcer le lien avec les nationaux Français non résidents en améliorant leur suivi statistique et en offrant des options de cotisations ouvrant des droits en matière d'inscription et de tarifs dans les établissements d'éducation français.

Le financement de l'enseignement supérieur dans un contexte de mobilité croissante

Recommandation 1. Mieux coordonner au niveau européen l'intervention publique en matière d'enseignement supérieur, en mettant en place des transferts entre pays en fonction des flux intracommunautaires d'étudiants et réorienter les budgets européens vers le financement du capital humain.

Recommandation 2. Introduire dans l'enseignement supérieur public un co-paiement différencié pour les étudiants hors Union européenne.

Réduire les freins à la mobilité

Recommandation 3. Améliorer la portabilité des droits à la retraite en centralisant l'information individuelle sur une seule plate-forme, en négociant des accords multilatéraux incluant des pays hors Union européenne, en harmonisant la fiscalité sur les retraites supplémentaires et en étendant aux régimes complémentaires la possibilité de se faire rembourser les cotisations pour les mobilités de courte durée.

Recommandation 4. Créer un guichet unique régional pour l'accueil des talents étrangers ; simplifier la procédure de délivrance de la carte « passeport talents » par une instruction complète des dossiers dans les consulats lors des demandes de visa long séjour ; s'engager dans une démarche qualité.

Recommandation 5. Développer des plates-formes d'accueil des étudiants étrangers mutualisées entre universités et simplifier la procédure d'obtention du titre de séjour en la couplant avec la demande de visa long séjour.

Renforcer les liens avec les Français expatriés

Recommandation 6. Améliorer notre connaissance sur les Français à l'étranger. À court terme, cela peut se faire au travers d'une étude spécifique en partenariat avec l'OCDE et d'un suivi régulier des données relatives aux flux de départ.

Retrouvez les *Notes du CAE* sur www.cae-eco.fr

À propos du Conseil d'analyse économique

Placé auprès du Premier ministre, le Conseil d'analyse économique a pour mission d'« éclairer, par la confrontation des points de vue et des analyses, les choix du gouvernement en matière économique ». Il est composé d'économistes universitaires et de chercheurs reconnus et réalise en toute indépendance ses travaux qu'il rend publics. Les opinions exprimées dans les Notes du CAE sont celles de leurs auteurs et n'engagent ni le Conseil, ni le Président délégué, ni bien entendu le Premier ministre.

Contact Presse

Christine CARL

01 42 75 77 47

Suivez [@CAEinfo](https://twitter.com/CAEinfo) sur Twitter



christine.carl@pm.gouv.fr

Courriel itinérant : christine.carl@cae-eco.fr